



©/Garcin and Carral

Ce module se base sur les fiches

Contenu

- C2.1 Les liens entre le produit, les acteurs et le territoire.
- C2.2 Processus collectif et produits de terroir dans une perspective durable.
- C2.3 Indications géographiques, règles locales et protection (voir aussi la fiche suivante F2.B)
- C2.4 Partager une vision commune.

Exercice:

- E2.A Placer les mots liés aux IG.

Objectifs d'apprentissage

- Identifier les liens essentiels entre un produit IG, son terroir et les acteurs.
- Comprendre la nature collective d'une démarche IG.
- Connaître l'importance de règles locales pour la protection d'un nom.

Temps minimum pour ce module

1h30

Matériel nécessaire

- Des grandes feuilles
- Les jeux de cartes avec les noms (autant que de groupes)
- Du scotch ou de la colle repositionnable
- Des marqueurs

Méthodologie

Approche

Pour ce module, nous proposons de commencer par l'activité participative, ce qui permettra de donner une bonne indication des connaissances initiales des participants.

Les restitutions des participants pourront ensuite être complétées en présentant le contenu des fiches C2.1 à C2.4.

Activité participative

Méthode des cartes à placer et relier dans un diagramme logique.

Répartir les participants en groupe de cinq à six personnes.

Chaque groupe reçoit une série de carte (en format A5), avec des mots imprimés (voir fiche E2A-Placer les mots). Sur une grande feuille (feuille de paperboard ou papier kraft), le groupe place les cartes de manière logique. Il peut aussi utiliser des marqueurs pour regrouper les cartes, les relier par des flèches ou autres signes. Le groupe a 60 minutes pour se mettre d'accord sur le diagramme.

À la fin des 60 minutes, chaque groupe présente en 10 minutes le résultat au plénum.

Points essentiels à mettre en avant

- La protection d'une indication géographique donne un droit exclusif à un collectif d'utilisateurs légitimes pour l'utilisation de l'IG.
- Cette protection se justifie par les qualités spécifiques du produit liées à son origine (terroir, facteurs naturels et/ou savoir-faire) et par sa réputation.
- Les Autorités publiques mettent en place les règles d'obtention d'une IG et vérifient que les conditions d'obtention soient bien respectées.
- Il est important que le produit soit reconnu et apprécié par les consommateurs.
- Les utilisateurs légitimes sont les créateurs et héritiers de la réputation du produit de par leurs savoir-faire et leur accès aux ressources locales spécifiques.
- Les utilisateurs doivent se mettre d'accord sur la définition du produit et ses règles de production (cahier des charges) au sein d'un collectif.
- Ces règles doivent être vérifiables et vérifiées (contrôles et certification).
- La protection permet au collectif d'utilisateurs d'investir dans la réputation du produit (qualité et assurance qualité, communication/marketing).
- La valeur du produit sur le marché (facteur, entre autres, de sa réputation) permet de rémunérer l'utilisation durable des ressources locales, le travail et le savoir-faire pour la production d'un produit de qualité spécifique.
- Ceci peut avoir des impacts positifs pour la région pour les trois piliers de la durabilité (économique, sociale et environnementale).
- Les autorités locales, ONG, etc. peuvent jouer un rôle de soutien à l'organisation collective.